

**Le schéma directeur d'adaptation des
vitesse de la Haye-Fouassière**
De la stratégie à l'aménagement

Le 12 mars 2018

Le schéma directeur d'adaptation des vitesses

En 2015, les élus de la Haye-Fouassière ont décidés de mettre en œuvre un schéma d'adaptation des vitesses à l'échelle du territoire communal

Les « travaux » sur le schéma directeur ont été menés en interne

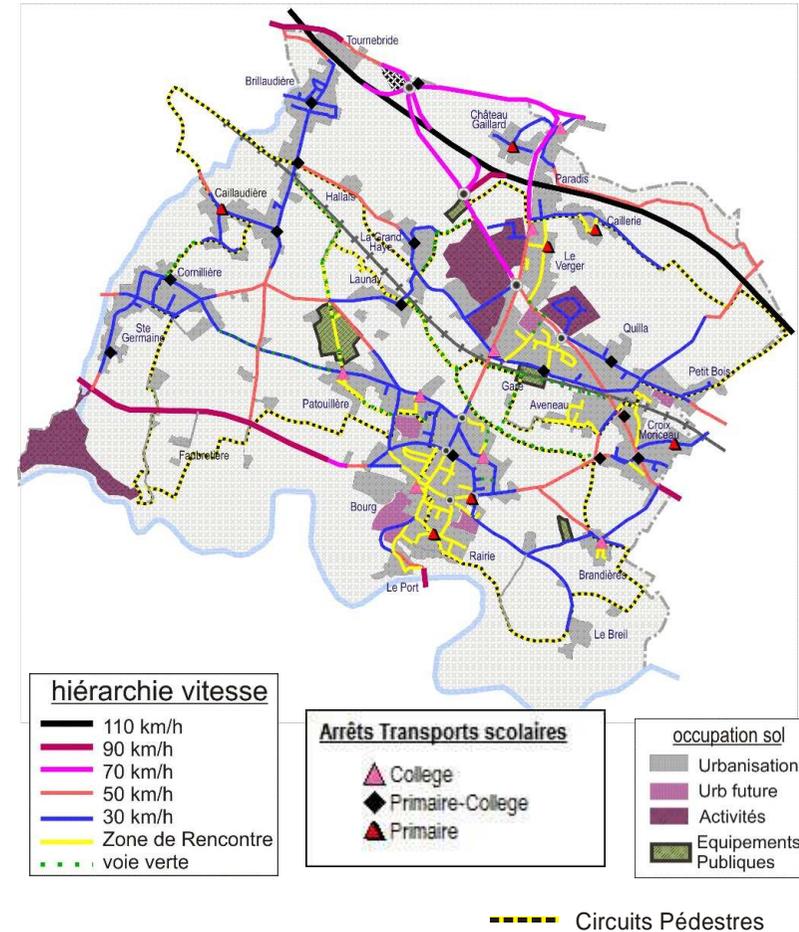
Le document à fait l'objet d'une présentation et vote au conseil municipal du 29 mai 2015.

Mais que quoi s'agit ?

Il s'agit d'un document (non contractuel) d'aide à la mise en œuvre des démarches liées à la politique en matière de déplacements (tous modes) du territoire communal, Il constitue Un référentiel pour l'élaboration du règlement de voirie à destination des gestionnaires et des usagers

Les objectifs sont:

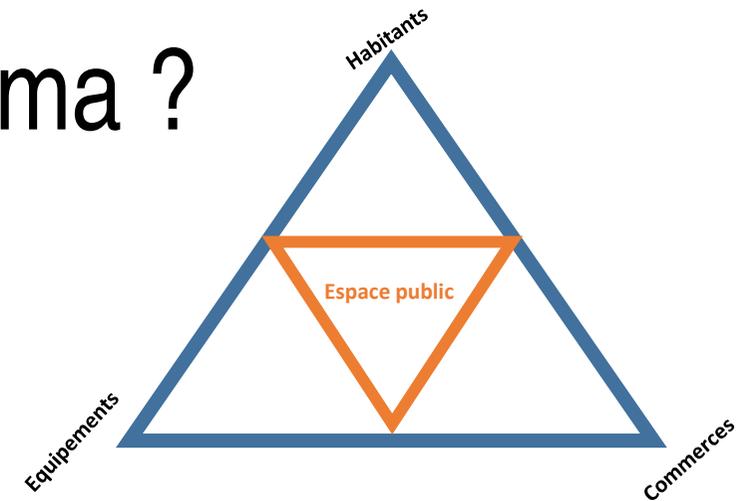
- Améliorer la connaissance sur les pratiques de déplacements
- Adapter les vitesses aux contextes « urbains » / apaiser l'espace public
- Échanger sur les problématiques des habitants en matière de déplacement
- Diagnostiquer les usages actuelles en matière de vitesse / lien avec les typologies urbaines
- Identifier les enjeux en matière de déplacement et d'aménagement
- Élaborer et programmer les aménagements de voirie / identifier les aides et subventions
-



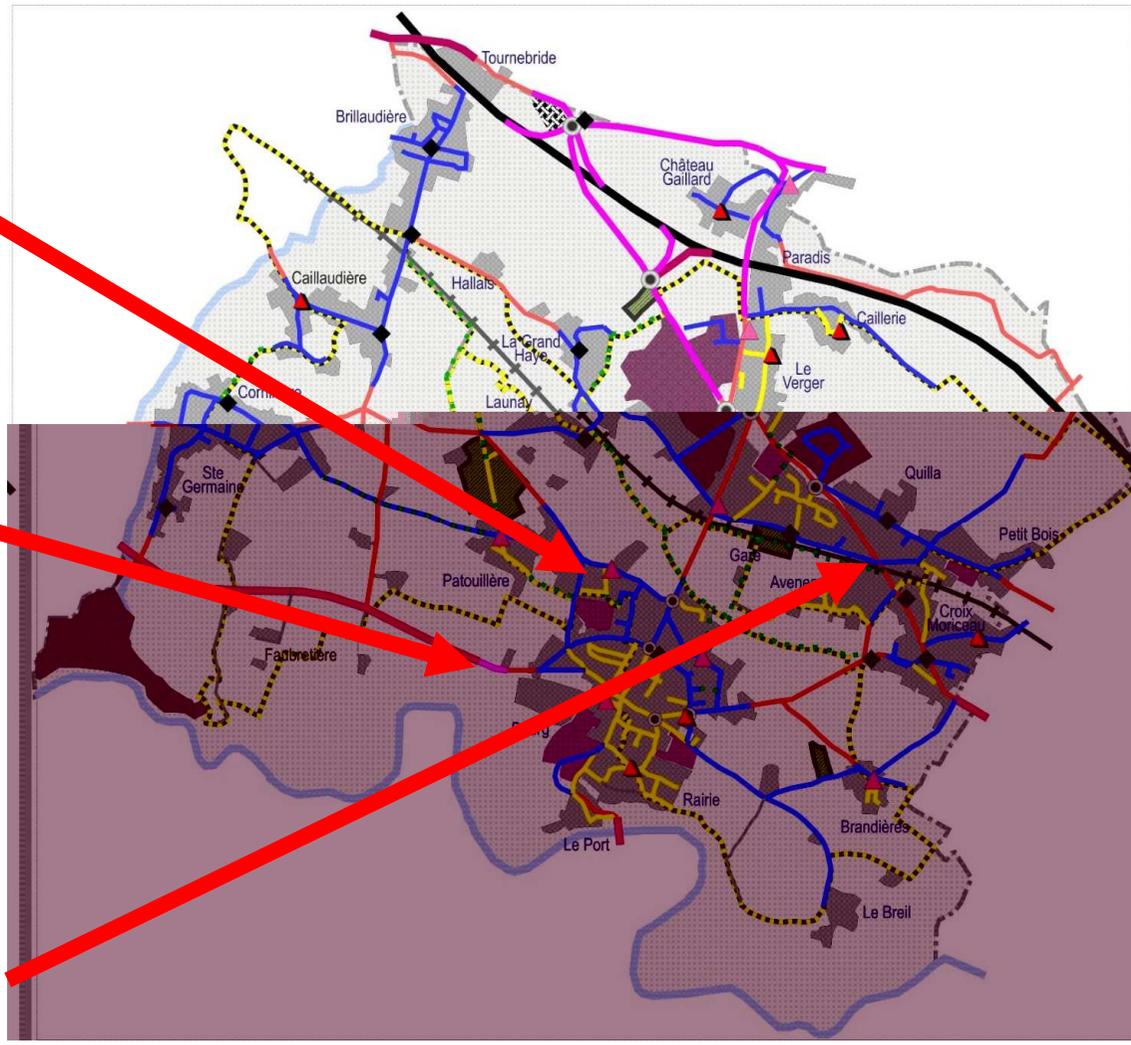
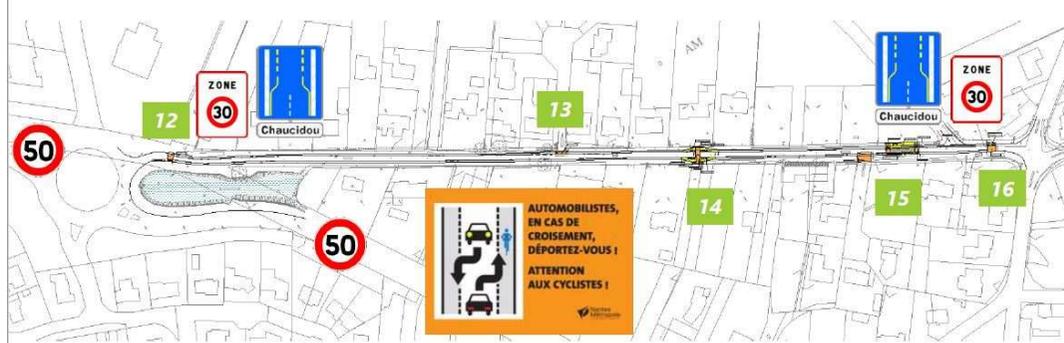
Comment mettre en œuvre le schéma ?

Les principes d'actions:

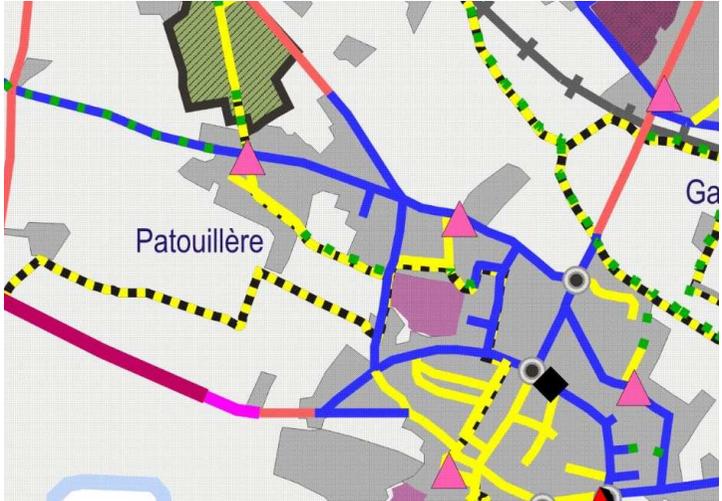
- 1- S'appuyer sur le schéma d'adaptation des vitesses pour les opérations d'aménagement (voirie, urbain)
- 2- Faire de l'espace public un espace à vivre pour les piétons, cyclistes, l'ensemble des modes doux
- 3- L'espace public comme matrice de l'urbanité
- 4- Etablir la situation initiale factuelle (comptage, relevée de vitesse, géométrie,...)
- 5- Elaborer des solutions adapter (objectifs de vitesses, contexte urbain, lisibilité...) / Pas de solutions copier coller!
- 6- Prendre en compte l'environnement (paysage, échelle,...) écoconception (choix des végétaux, matériaux, mise en œuvre,...)
- 7- Maitriser les coûts d'aménagements (travaux, exploitation / choix des MOE)
- 8- Associer les riverains, concertation sur : Les attentes, le ressenti, le recueil d'informations, tester l'acceptabilité du projet / ils contribuent a construire le projet mais ne sont pas décideurs,
- 9- Expérimenter, les solutions doivent pouvoir évoluer en fonctions de l'évaluation du projet et les remontées des riverains
- 10- Evaluer les aménagements (comptage, relevée de vitesse RADAR MOBILE, enquête, observations...)
- 11- Finaliser/stabiliser les aménagements



Les secteurs de projets



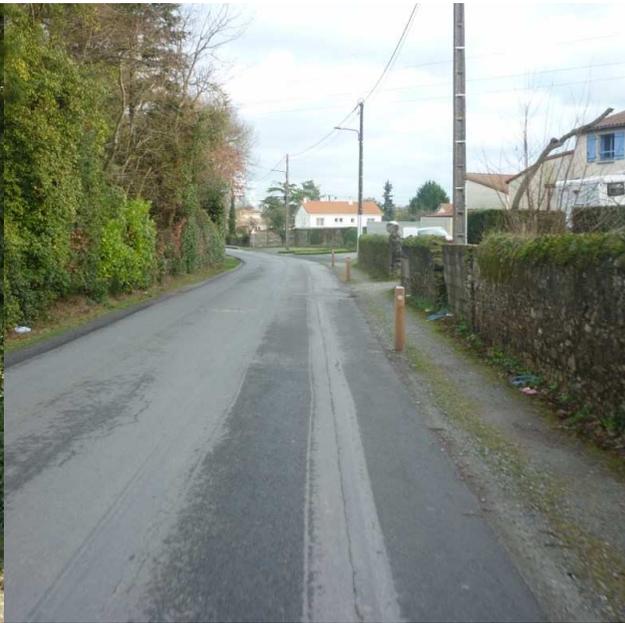
Les secteurs de projets Rue de la Juiverie



Les secteurs de projets Rue de la Juiverie



Avant

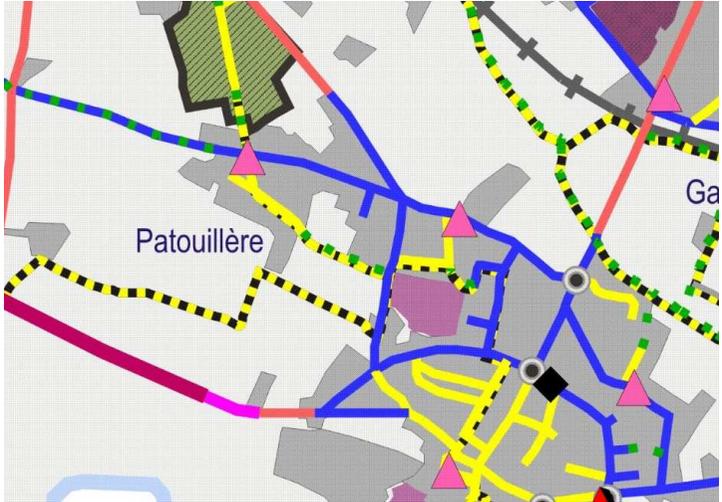


Après 1



Après 2

Les secteurs de projets Rue de la Garenne



Les secteurs de projets Rue de la Garenne

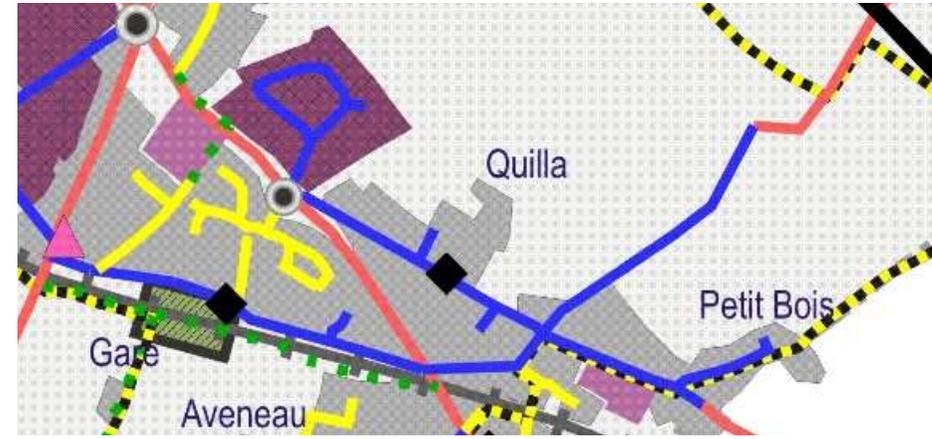


Avant



Après

Les secteurs de projets Chemin des Landes



Les secteurs de projets Chemin des Landes



Avant



Après



Les actions à venir

«*La Boîte à outils*»



Titre	2018	2019	2020	2021
plan de gestion différencié des espaces publics				
diagnostic des voiries				
Plan de gestion des voiries communales				
Etablir un règlement de voirie				
Plan de déploiement du Radar				
Réflexion création d'une plateforme « Alerte Voirie »				

SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE DE LA HAYE FOUASSIERE

